

a/62/1 Prov.1

ORIGINAL : anglais

DATE : 21 avril 2021

Assemblées des États membres de l’OMPI

**Soixante-deuxième série de réunions**

**Genève, 4 – 8 octobre 2021**

Projet d’ordre du jour unifié

*établi par le Directeur général*

# Liste des points de l’ordre du jour[[1]](#footnote-2)

## Ouverture des sessions

1. Ouverture des sessions
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Élection des membres des bureaux
4. Rapport du Directeur général aux assemblées de l’OMPI
5. Déclarations générales

## Organes directeurs et questions institutionnelles

1. Admission d’observateurs
2. Approbation d’accords
3. Composition du Comité de coordination de l’OMPI et des comités exécutifs des unions de Paris et de Berne
4. Composition du Comité du programme et budget

## Programme, budget et questions de supervision

1. Rapports sur l’audit et la supervision
   * 1. Rapport de l’Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS)
     2. Rapport du vérificateur externe des comptes
     3. Rapport du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)
2. Rapport sur le Comité du programme et budget (PBC)
3. Comptes rendus des réunions de l’OMPI

## Comités de l’OMPI et cadre normatif international

1. Rapport sur le Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR)
2. Rapport sur le Comité permanent du droit des brevets (SCP)
3. Rapport sur le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)
4. Questions concernant la convocation d’une conférence diplomatique pour l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT)
5. Rapport sur le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement
6. Rapport sur le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)
7. Rapport sur le Comité des normes de l’OMPI (CWS)
8. Rapport sur le Comité consultatif sur l’application des droits (ACE)

## Services mondiaux de propriété intellectuelle

1. Système du PCT
2. Système de Madrid
3. Système de La Haye
4. Système de Lisbonne
5. Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI, y compris les noms de domaine

## Autres assemblées et traités

1. Traité sur le droit des brevets (PLT)
2. Traité de Singapour sur le droit des marques (STLT)
3. Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées
4. Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles

## Questions concernant le personnel

1. Rapports sur les questions concernant le personnel
   * 1. Rapport sur les ressources humaines
     2. Rapport du Bureau de la déontologie
2. Amendements du Statut et Règlement du personnel

## Clôture des sessions

1. Adoption du rapport
2. Clôture des sessions

# Programme de travail provisoire

Il est proposé d’examiner les points de l’ordre du jour aux dates qui suivent :

Lundi 4 octobre : points 1 à 5 de l’ordre du jour

Mardi 5 octobre : points 5 (suite), 6, 8, 9, 11 et 12 de l’ordre du jour

Mercredi 6 octobre : points 10, 13 à 20, 25 et 26 de l’ordre du jour

Jeudi 7 octobre : points 21, 22, 23, 24, 27 à 29 de l’ordre du jour

Vendredi 8 octobre : points 7, 30, 31 à 33 de l’ordre du jour

Il est à noter que le programme qui précède est proposé uniquement à titre indicatif et que n’importe lequel des points de l’ordre du jour peut être abordé n’importe quel jour entre le 4 et le 8 octobre 2021 sur décision de la présidence, conformément aux Règles générales de procédure de l’OMPI.

Les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures, celles de l’après‑midi de 15 heures à 18 heures.

# Organes intéressés

Conformément à la pratique habituelle, le projet d’ordre du jour inclut les questions intéressant chaque organe convoqué dans le cadre de ces assemblées (voir le document A/62/INF/1), présentées de façon unifiée, c’est‑à‑dire qu’une question qui concerne plus d’un organe constitue un seul point de l’ordre de jour, de la manière suivante :

* Organes intéressés : tous les organes convoqués (22), énumérés dans le document A/62/INF/1  
  Président : le président de l’Assemblée générale de l’OMPI  
  Points de l’ordre du jour : points 1 à 6, 10.ii), 11, 12, 32 et 33
* Organe intéressé : Assemblée générale de l’OMPI  
  Président : le président de l’Assemblée générale de l’OMPI  
  Points de l’ordre du jour : points 9, 10.i), 10.iii), 13 à 20, 25 et 26
* Organes intéressés : Conférence de l’OMPI, Comité exécutif de l’Union de Paris et Comité exécutif de l’Union de Berne  
  Président : le président de la Conférence de l’OMPI  
  Point 8 de l’ordre du jour
* Organe intéressé : Comité de coordination de l’OMPI  
  Président : le président du Comité de coordination de l’OMPI  
  Points de l’ordre du jour : points 7, 30 et 31
* Organe intéressé : Assemblée de l’Union du PCT  
  Président : le président de l’Assemblée de l’Union du PCT  
  Point 21 de l’ordre du jour
* Organe intéressé : Assemblée de l’Union de Madrid  
  Président : le président de l’Assemblée de l’Union de Madrid  
  Point 22 de l’ordre du jour
* Organe intéressé : Assemblée de l’Union de La Haye  
  Président : le président de l’Assemblée de l’Union de La Haye  
  Point 23 de l’ordre du jour
* Organe intéressé : Assemblée de l’Union de Lisbonne  
  Président : le président de l’Assemblée de l’Union de Lisbonne  
  Point 24 de l’ordre du jour
* Organe intéressé : Assemblée du Traité de Singapour  
  Président : le président de l’Assemblée du Traité de Singapour  
  Point 27 de l’ordre du jour
* Organe intéressé : Assemblée du Traité de Marrakech  
  Président : le président de l’Assemblée du Traité de Marrakech  
  Point 28 de l’ordre du jour
* Organe intéressé : Assemblée du Traité de Beijing  
  Président : le président de l’Assemblée du Traité de Beijing  
  Point 29 de l’ordre du jour

[Fin du document]

1. Documents relatifs à chaque point de l’ordre du jour – voir la “Liste des documents” (A/62/2). [↑](#footnote-ref-2)